cerfa

N°12645*03

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DE LA MOSELLE

AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES,D'ELEMENTS D'ARME ET DE MUNITION

IMPORTANT : Quiconque se fera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ce traitement a pour finalité l'enregistrement et le suivi des autorisations et des récépissés de déclaration et enregistrement délivrés par l'autorité administrative relatifs au régime des matériels de guerre, armes et munitions de catégorie B et des armes et éléments d'armes soumis à déclaration ou à enregistrement de la catégorie C et du 1° de la catégorie D. Il présente un caractère obligatoire.Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie, des douanes et au service national de la douane judiciaire dans le cadre de leurs attributions légales. Les droit d'accès et de rectification aux informations s'exerceront auprès des préfets de département, à Paris, du préfet de Police dans les conditions fixées aux articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Volet n° 1 (1)

AUTORISATION N° : 05792023A002038111

VALABLE DU 22/09/2023 AU 21/09/2028

Motif de détention au titre du code de la sécurité intérieure :

R.312-40 2°

Délivrée à :

Nom: BELLIDO

Nom de jeune fille :

Prénom : MARC

Date de naissance : 01/05/1964

Lieu de naissance : METZ

Adresse :31 C RUE ALBERT CARDAMON

57970 YUTZ

Pour le matériel suivant :B 1°

Pour la quantité de munitions suivante : 2000

POUR LE PREFET

LE DIRECTEUR DES SECURITES

PHILIPPE ROGRON

PREFECTURE DE LA MOSELLE DR.L.P. 1

Notifiée le :

Par :

MATERIEL LIVRE

Caractéristiques de l'arme

Type :

Marque :

Fabricant :

Pays d'origine :

Modèle :

Calibre :

N° de matricule :

Système d'alimentation :

Mode de percussion :

Type de canon :

Classement :

Munitions

Nature :

Quantité :

Eléments relatifs à la livraison et au vendeur

Date de la livraison :

Nom ou raison sociale du vendeur :

Adresse :

Cachet de l'armurier

Signature(s)
(armurier / le cas échéant, vendeur)

(1) A conserver par le titulaire

I – Echange standard des éléments d'armes

ARME	ELEMENT D'ARME CHANGE	NUMERO IMMATRICULATION (élément ancien)	NUMERO IMMATRICULATION (élément nouveau)	DATE	CACHET (signature)

II - Chargeurs

ARME	NB	DATE	CACHET (signature)	NB	DATE	CACHET (signature)	NB	DATE	CACHET (signature)

III - Munitions

Pour un tireur sportif, acquisition : 2000 cartouches par arme et par an dans la limite de détention de 1000 cartouches par arme.

ARME	DATE D'AUTORISATION	NB	DATE	CACHET (signature)	NB	DATE	CACHET (signature)	NB	DATE	CACHET (signature)